

Communiqué publié à l'issue de la troisième session du Conseil consultatif du Traité de Bruxelles (Paris, 26 octobre 1948)

Légende: Communiqué publié à l'issue de la troisième session du Comité consultatif du Traité de Bruxelles, tenue à Paris les 25 et 26 octobre 1948, lors de laquelle il est décidé de créer un comité chargé d'étudier les mesures à prendre en vue d'aboutir à une unité européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. Conseil de l'Europe, FD.D.B. Comité d'études pour l'Union européenne, FD.D.B.-01. Rétroactes diplomatiques sur le problème de l'Union européenne, FD-84.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_publie_a_l_issue_de_la_troisieme_session_du_conseil_consultatif_du_traite_de_bruelles_paris_26_octobre_1948-fr-7829e4a6-3666-45e3-86f3-61aa23bba480.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil consultatif des ministres des Affaires étrangères des cinq puissances signataires du Traité de Bruxelles (Paris, 26 octobre 1948)

Le Conseil consultatif des Ministres des Affaires Etrangères des cinq Puissances signataires du traité de Bruxelles a tenu à Paris, les 25 et 26 octobre, sa troisième réunion périodique.

Il a examiné les décisions prises par les cinq Ministres de la Défense Nationale, lors de leurs entretiens des 27 et 28 septembre dernier, notamment celles qui se rapportent à l'organisation du commandement terrestre, aérien et naval de l'Union occidentale.

Le Conseil a donné son approbation aux directives dont s'inspire la politique de défense des cinq puissances, dans le cadre du traité de Bruxelles et de la Charte des Nations-Unies. Le Conseil a également abordé l'étude du problème de la sécurité dans l'Atlantique Nord et des résultats des conversations qui se sont poursuivies à ce sujet à Washington, au cours de l'été.

Cet examen a permis de constater une complète unité de vues au sein du Conseil, en ce qui concerne le principe d'un pacte défensif de l'Atlantique et les démarches à entreprendre à ce sujet.

Le Conseil a approuvé les suggestions formulées par les cinq ministres des Finances, le 17 octobre dernier en vue d'en hâter la réalisation. Il a décidé notamment de former un comité d'experts, chargés d'étudier les questions financières et économiques posées par l'organisation de la défense de l'Europe occidentale.

Le Conseil consultatif a pris note ensuite des progrès accomplis dans le domaine social et culturel, dont le détail est exposé séparément.

En ce qui concerne le problème de l'Union européenne, le Conseil a décidé la création d'un comité composé de représentants désignés par les gouvernements signataires du traité de Bruxelles, à raison de cinq représentants pour la France, cinq pour la Grande-Bretagne, trois pour la Belgique, trois pour les Pays-Bas et deux pour le Luxembourg. Ce comité dont le siège sera établi à Paris, aura pour mission d'examiner et de proposer aux gouvernements, les mesures à prendre en vue de réaliser une union plus étroite entre les pays de l'Europe.

A cet effet, le comité prendra en considération les suggestions qui ont été ou pourraient être faites, soit par les gouvernements, soit par des organismes privés.

Il examinera notamment les suggestions franco-belges, qui ont été faites en vue de préparer la réunion d'une assemblée consultative européenne et les suggestions britanniques concernant l'établissement du conseil européen, désigné par les gouvernements, responsables devant eux et chargés d'étudier les questions d'intérêt commun. Le comité préparera un rapport qui sera soumis au Conseil consultatif lors de sa prochaine session.

Enfin, les ministres des Affaires Etrangères ont procédé à un échange de vues approfondi sur divers problèmes internationaux, dont certains font actuellement l'objet des travaux de l'Assemblée des Nations-Unies et du Conseil de Sécurité.

Les questions sociales

A sa réunion des 25 et 26 octobre, le Conseil consultatif des ministres des Affaires Etrangères des pays signataires du traité de Bruxelles a pris connaissance avec satisfaction des progrès accomplis en matière sociale et culturelle par les comités créés à la suite de sa réunion précédente.

I. Questions sociales

a) Le Comité de sécurité sociale et des conditions de travail et de la politique sociale a étudié trois séries de conventions recommandées à l'organisation internationale du travail.

- Conventions de sécurité sociale; conventions sur l'emploi des enfants et des jeunes gens; conventions sur le travail des femmes.

b) Le comité de santé publique a procédé notamment à l'étude des problèmes suivants:

1° Echange de personnel médical et de personnel des services de santé; 2° Echange d'informations en matière de législation et de statistiques sanitaires; 3° Reconnaissance par réciprocité des qualifications médicales ou paramédicales; 4° Efforts conjoints pour la lutte contre les maladies et épidémies.

c) Le comité des pensions de guerre a procédé à des échanges d'informations en vue de l'harmonisation éventuelle des législations existantes.

Le Conseil consultatif a donné des directives en vue de la poursuite des travaux des divers comités dont l'action exprime une commune volonté d'améliorer sans cesse davantage les conditions de vie des peuples.

II. Questions culturelles

Les cinq gouvernements ont convenu de prendre en commun certaines mesures dans les domaines suivants:

a) Circulation des personnes:

En attendant le retour aux conditions de voyage d'avant guerre et, le cas échéant, l'abolition complète des passeports pour les voyages entre les cinq pays, des comités d'étude examineront les moyens de faciliter les voyages des personnes dont le déplacement est utile au développement entre les pays signataires du traité de Bruxelles.

b) Les comités étudient également les moyens de supprimer les obstacles qui s'opposent à la circulation d'objets de culture, tels que les livres et périodiques, les œuvres d'art contemporaines, les films non commerciaux, les disques de gramophone;

c) Des réunions d'experts seront organisées en vue d'examiner par quels moyens les cinq pays peuvent coopérer en ce qui concerne les films d'actualité et les films éducatifs.

d) D'autre part, les cinq ministres de l'Education nationale examinent la possibilité de coopération en certains domaines, tels que l'aide mutuelle dans la reconstruction de l'équipement culturel, perdu du fait de la guerre, la coopération dans la fabrication de matériel d'enseignement et l'échange es informations sur les méthodes d'instruction et sur la législation en matière d'éducation.

e) Certaines questions ont été renvoyées à l'examen des commissions mixtes créées en application des conventions culturelles bilatérales entre les cinq puissances; échange de professeurs entre universités; ouverture de chaires dans chaque pays pour les nationaux des autres pays, échange d'étudiants, de professeurs et d'enfants des écoles à dessein éducatif aussi bien que pour les vacances; équivalence des diplômes et examens, coopération entre les bibliothèques et les musées et pour les prêts de tableaux, livres, etc.